



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

arts plastiques

Question écrite n° 43801

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nécessité d'un renforcement des aides à la création contemporaine. Les arts plastiques sont une richesse pour la culture de notre pays. Cependant, pour pratiquer leur art, les jeunes créateurs sont confrontés à des difficultés financières. C'est pourquoi il serait intéressant de renforcer l'aide à la création et à la présentation des oeuvres. En conséquence, il lui demande dans quelles directions l'aide à la création contemporaine pourra être envisagée.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication souhaite souligner qu'elle attache une importance particulière au soutien des artistes dans tous les aspects de leur vie professionnelle et tous les domaines de la création contemporaine. Les soutiens à la création et à la diffusion de l'art contemporain prennent des formes très variées : aides individuelles à la réalisation de projets de recherche et de création, allocations de recherche et de séjour, tant au niveau national que régional ; acquisitions du fonds national d'art contemporain ; soutien aux fonds régionaux d'art contemporain ; participation au financement des centres d'art ; politique de la commande publique ; financement de la construction et de l'aménagement d'ateliers d'artistes ; aide à la première exposition ; soutien à la participation des galeries françaises aux foires internationales de l'art ; soutien aux salons d'artistes. Consciente des difficultés rencontrées par de nombreux artistes, dans leur vie professionnelle, la ministre de la culture et de la communication tient à souligner qu'un travail prospectif est engagé sur l'évolution des professions, la formation et l'emploi en liaison avec les partenaires du secteur et en particulier avec les organisations professionnelles et syndicales. Par ailleurs la mise en place de la couverture maladie universelle a fait l'objet d'une concertation avec le ministère de l'emploi et de la solidarité et les organisations professionnelles et syndicales. La publication des textes d'application est prévue pour le mois de juillet 2000. Enfin le ministère de la culture et de la communication met en place un centre de ressources chargé d'apporter une information claire facilement accessible, fiable et disponible sous différents supports - papier, en ligne, téléphonique - consacré en particulier à l'ensemble des aides en direction des artistes et de l'ensemble des professionnels de l'art contemporain.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43801

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1917

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3246